

LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL : enquête publique complémentaire relative au dossier déposé par la SARL Parc éolien des Bouiges concernant une demande d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune

<https://www.registre-dematerialise.fr/4595/>

Dates

Du mardi 9 mai 2023 à 09h00 au jeudi 25 mai 2023 à 17h00

Référence du Tribunal Administratif

Décision du 23 mars 2023 - Tribunal administratif de LIMOGES

Arrêté d'ouverture

Arrêté préfectoral n° 36-2023-04-06-00001 du 6 avril 2023

Président(e) de la commission d'enquête

Monsieur Dominique BERGOT

Membres titulaires de la commission d'enquête

Monsieur Roland RENARD

Monsieur Didier VINCENT

Maître(s) d'ouvrage

SARL Parc éolien des Bouiges

188, rue Maurice Béjart

CS 57392

34184 MONTPELLIER CEDEX 4

Contribution n°1 (Web)

Proposée par Commission d'enquête

Déposée le mardi 9 mai 2023 à 09h12

Essai du registre

Contribution n°2 (Web)

Proposée par Rodolphe FRAPPART
(rodolphfrappart@yahoo.fr)

Déposée le mardi 9 mai 2023 à 09h31

Adresse postale : La Messille 36140 Montchevrier

Messieurs,

En attendant de prendre connaissance du dossier actuel, je vous transmets une carte du site avec des calques d'enjeux de l'EIE de 2014, vous pouvez visualiser en cliquant sur les figures :

<https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1kx1kgIWuymPKT96Koc-FkI2NVn-p7JY&usp=sharing>

Vous pouvez l'ouvrir avec Google Maps ou Chrome.

La zone Eurobats autour du projet fait 68,6 hectares et compte 113 m de linéaires de haie et plus de 4 hectares de boisements.

Bien à vous.

Contribution n°3 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 mai 2023 à 15h37

contre ce projet : -faible efficacité et production incertaine

-matériel de fabrication polluant et non recyclable

- problèmes de démantèlement et de remise en état des sites à l'issue de l'exploitation qui seront à la charge des contribuables

...qui d'autre va payer sinon ????

-dégradation des paysages, pollution visuelle sonore, danger pour la faune et le bétail d'élevage

-impacts sur la population (nuisances troubles physiologiques) et sur le tourisme pour nos campagnes réputées pour leur calme et leur nature préservée et dont elles ont besoin pour vivre.

Contribution n°4 (Web)

Proposée par VRIGNAT, Pascal

(pvrignat@gmail.com)

Déposée le mardi 9 mai 2023 à 17h39

Adresse postale : Le Petit Ajoux 36370 CHALAIS

Madame, Monsieur, Commissaires Enquêteurs,

les enquêtes publiques sont devenues un prétexte de pseudo-consultation démocratique depuis quelques mois. Les résultats récents concernant le rapport des Commissaires Enquêteurs pour le projet éolien de Buzançais (Indre) en sont la preuve. Preuve qui décrédibilise totalement et irrémédiablement cette modalité de consultation, foulant du pied les propositions et le travail éveillés citoyens. Alors que le projet avait été débouté à 2 reprises par un vote à l'unanimité du Conseil Municipal, alors que la majorité des dépositions étaient très défavorables au projet, alors que Indre Nature était défavorable au projet, les Commissaires Enquêteurs ont donné un avis favorable.

Dans ces circonstances, vous n'aurez pas le résultat contradictoire de nos travaux qui viendraient enrichir les données du porteur du projet. J'engage tous les déposants à faire de même.

Détails dans le fichier joint.

1 document associé

contribution_4_Web_1.pdf

Contribution n°5 (Web)

Proposée par VRIGNAT, Pascal
(pvrignat@gmail.com)
Déposée le mardi 9 mai 2023 à 17h40
Adresse postale : Le Petit Ajoux 36370 CHALAIS

Madame, Monsieur, Commissaires Enquêteurs,
les enquêtes publiques sont devenues un prétexte de pseudo-consultation démocratique depuis quelques mois. Les résultats récents concernant le rapport des Commissaires Enquêteurs pour le projet éolien de Buzançais (Indre) en sont la preuve. Preuve qui décrédibilise totalement et irrémédiablement cette modalité de consultation, foulant du pied les propositions et le travail éveillés citoyens. Alors que le projet avait été débouté à 2 reprises par un vote à l'unanimité du Conseil Municipal, alors que la majorité des dépositions étaient très défavorables au projet, alors que Indre Nature était défavorable au projet, les Commissaires Enquêteurs ont donné un avis favorable.
Dans ces circonstances, vous n'aurez pas le résultat contradictoire de nos travaux qui viendraient enrichir les données du porteur du projet. J'engage tous les déposants à faire de même.
Détails dans le fichier joint.

1 document associé
contribution_5_Web_1.pdf

Contribution n°6 (Web)

Proposée par PUYGRENIER Marcel
(marcel.puygrenier@gmail.com)
Déposée le mardi 9 mai 2023 à 18h30
Adresse postale : 4, lieu dit Bachellerie 16420 SAULGOND

Marcell PUYGRENIER
4, lieu dit Bachellerie
16420 SAULGOND

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis opposé à de projet éolien pour les raisons suivantes:

- j'habite à 1 700 m des éoliennes de Saulgond/Lesterps, 4 ans après leur installation, j'ai commencé à souffrir d'acouphènes, ceux-ci sont encore présents ce jour.
- le projet de Méasmes situé à 1,41 km de celui de Lourdoueix Saint Michel, n'a pas été pris en compte, et les effets cumulés sur le paysage et la biodiversité ne sont donc pas pris en compte.
- les machines sont trop près des boisements et des haies, moins de 200 m du bout des pâles. Cette proximité signifie la mort d'un nombre important de chauves souris.
- une chauve souris, rare a été détectée sur le site, il s'agit de la Grande Noctule.
- le busard Saint Martin est également menacé.
- pour les riverains, l'installation de ces machines serait une catastrophe, bruit, insomnies, dévalorisation immobilière, saccage du paysage, autant de nuisances inacceptables.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, Monsieur le Commissaire Enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet.

Cordialement

Marcel Puygrenier

Contribution n°7 (Web)

Proposée par Madeleine Jourdan Barry
(daly.jourdan-barry@orange.fr)
Déposée le mardi 9 mai 2023 à 20h11

Bonsoir,

Je découvre ce nouveau projet d'éolienne dans la région et je vous informe que je suis totalement contre ce projet!! Les éoliennes sont une aberration pour notre région et les impacts environnementaux (sur la faune et la flore) et sur le tourisme et l'attractivité de notre région ne sont pas bénéfiques.

Je suis contre et je vous remercie d'ajouter cette opposition à ce projet aux contributions sur ce projet d'éoliennes.

Bonne soirée

MJB

Contribution n°8 (Web)

Proposée par DESCHUYTER CATHERINE
(garagedeschuyter@free.fr)
Déposée le mercredi 10 mai 2023 à 09h59
Adresse postale : 53 LA FONTENEILLE 36190 POMMIERS

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis opposée à ce projet éolien pour les raisons suivantes :

- Le projet éolien de Méasnes situé à 1,41 km de celui de Lourdoueix-Saint-Michel, n'a pas été pris en compte, et les effets cumulés sur le paysage et la biodiversité ne sont donc pas pris en compte

- Le bocage de forte densité (113m de linéaire de haies par hectare) rend difficile la diminution de l'impact sur les Chauves-souris, les rotors survolent de façon très rapprochée plusieurs haies arborées, ce qui contrevient par exemple à la recommandation EUROBATS qui préconise un éloignement des boisement de 200m après le bout des pales.

- Une étude dans le Brandebourg [Bach et al. (2005)] montre que 77% des collisions avec les chauves-souris interviennent sur des éoliennes situées à 50 m au plus près des boisements, or les pales de E1 et E2 touchent des lisières de boisements.

- Une chauve-souris rare, la Grande Noctule, a été détectée sur le site.

- Le projet fait un effet barrière au Busard-Saint-Martin.

- L'avis de la MRAE semble plus réservé que d'habitude sur ce projet.

- Pour les riverains, l'installation de ces machines est une catastrophe (bruit, insomnies, problèmes de santé, dévalorisation immobilière, saccage du paysage) qui sont autant de nuisances inacceptables.

Pour tous ces raisons, je vous demande, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de prendre en compte mon avis défavorable à ce projet.

Cordialement.

Catherine DESCHUYTER

Contribution n°9 (Web)

Proposée par Rodolphe FRAPPART
(rodolphefrappart@yahoo.fr)
Déposée le mercredi 10 mai 2023 à 10h12
Adresse postale : 12 route d'Argenton 36140 Montchevrier

Messieurs,

En cartographie et en pièce jointe les points de gîtes chiroptères relevés par l'expertise du milieu actualisée p 142 et avec le projet de Méasnes à 1,41 km. L'effet cumulé sera fort.

En pièce jointes les coordonnées des responsables du projet de Méasnes avec un flash code associé.

Carte complétée au fur et à mesure avec les données :

<https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1kxIkgIWuymPKT96Koc-FkI2NVn-p7JY&usp=sharing>

Bien à vous

2 documents associés

contribution_9_Web_1.png

contribution_9_Web_2.png

Contribution n°10 (Web)

Proposée par FOUCAULT Hugues
(hfoucault@free.fr)
Déposée le mercredi 10 mai 2023 à 10h45
Adresse postale : 640 Chemin de Brisevent 36110 Bretagne

Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Comment envisager un parc éoliens sur l'un des plus beaux territoires du département de l'Indre aux confins du boischaut sud et de la marche ?

Comment ignorer les magnifiques paysages et monuments, éléments de tourisme majeurs, à toute proximité de ce projet ?

Comment ignorer Eguzon et son lac, la boucle du Pin, Orsennes, Fresselines, en Creuse, Gargillesse-Dampierre ?

Comment sacrifier tous ces éléments dans un département déjà sur-doté en éoliennes ?

Pour toutes ces raisons, je suis résolument et objectivement opposé à ce projet.

Bien à vous

Contribution n°11 (Web)

Proposée par LANSADE François

Déposée le samedi 13 mai 2023 à 10h39

Adresse postale : 4 Les BUIS 36140 Lourdoueix-Saint-Michel

Valeco a présenté un document en 2022 qui fait mention d'un projet avec 3 éoliennes

Voir document joint

1 document associé

contribution_11_Web_1.pdf

Contribution n°12 (Web)

Proposée par De buttet

(stdeb49@yahoo.com)

Déposée le samedi 13 mai 2023 à 16h51

Adresse postale : 77,rue de l'espérance 75007 Paris

Il est regrettable qu'en conscience les intérêts financiers priment toujours sur l'Homme. Parviendrons nous à nous regarder dans la glace lorsqu'il faudra avouer à nos petits enfants quel aveuglement fût le nôtre? Notre société est fatiguée et devrait cesser l'activisme à tout prix. Se reposer et réfléchir calmement sur le sens des choses et de la vie. Parfois ne pas faire est mieux que faire. Être ou "qui suis je", tout simplement, est mieux qu'avoir, posséder ou "qu'ai je à y gagner?". Occupons nous de ramener le bien vivre, le bien aimer, le bien partager, le bien aller dans nos villages. L'argent n'y fera rien. Réfléchissons sur le miroir aux alouettes qu'est l'éolien et cessons de mentir. Je suis concernée par l'existence d'un parc à proximité de ma petite maison de campagne. Je suis malade dès que je m'y rends et vais devoir prendre le parti de fuir le département de l'Indre. Ma maison ne sera plus rien d'autre qu'un tas de cailloux.

Contribution n°13 (Web)

Proposée par Rodolphe FRAPPART

(rodolphefrappart@yahoo.fr)

Déposée le samedi 13 mai 2023 à 20h45

Adresse postale : 12 route d'Argenton 36140 Montchevrier

Messieurs,

Après avoir commencé à vérifier le tableau 83 de l'expertise actualisée, il semble y avoir une erreur de 7 m sur la distance pales/hauteur de canopée de E3, qui passe ainsi d'enjeu très fort à fort alors qu'elle touche les haies au plus près, extrait en pièce jointe.

Bien à vous.

1 document associé

contribution_13_Web_1.pdf

Contribution n°14 (Web)

Proposée par Rodolphe FRAPPART

(rodolphefrappart@yahoo.fr)

Déposée le dimanche 14 mai 2023 à 11h59

Adresse postale : 12 route d'Argenton 36140 Montchevrier

Une précision en pièce jointe concernant les survols. E3 est effectivement en enjeu très fort dans le tableau 83 de l'expertise actualisée concernant les collisions, je vais probablement livrer ma contribution en un lorsqu'elle sera finalisée, cela permet de se revérifier à l'envie.

Bien à vous.

1 document associé
contribution_14_Web_1.png

Contribution n°15 (Web)

Proposée par Rodolphe FRAPPART
(rodolphefrappart@yahoo.fr)
Déposée le dimanche 14 mai 2023 à 16h59
Adresse postale : 12 route d'Argenton 36140 Montchevrier

Après avoir trouvé des différences persistantes dans les distances bout de pales canopées, je me rends compte que le rotor de 2014 faisait 100 m de diamètre, tandis que le rotor présenté aujourd'hui fait 95 m.
C'est un peu étonnant car cela doit diminuer la production, est-ce vraiment un rotor plus petit qui est envisagé aujourd'hui, ou le porteur de projet peut-il encore changer d'avis, et après avoir présenté un rotor avec une garde au sol plus élevée pour rendre plus acceptable le dossier et l'impact chiroptères ainsi que son dossier photomontages, peut-il décider de replacer un rotor de 100 m ?
Ainsi j'avais préparé une carte avec des rotors de 100 m qui serait à revoir même si elle donne des indications pertinentes, ce qui est obligerait donc à recalculer toute la zone Eurobats, cela prend évidemment sur le temps d'étude du dossier.
Bien à vous

2 documents associés
contribution_15_Web_1.png
contribution_15_Web_2.png

Contribution n°16 (Web)

Proposée par Rodolphe FRAPPART
(rodolphefrappart@yahoo.fr)
Déposée le lundi 15 mai 2023 à 20h32
Adresse postale : 12 route d'Argenton 36140 Montchevrier

Messieurs,

La question se posant sur une nouvelle version du projet, je vous transmets ces remarques.

La nouvelle garde au sol des éoliennes est indiquée de 52,5 m, la nouvelle hauteur de moyeu de 100m, le nouveau rotor de 95 m, expertise actualisée p 189, je vous joins une copie d'écran. Par ailleurs, l'analyse du projet dans cette copie d'écran semble contradictoire avec les nouvelles dimensions indiquées, car alors les rotors seraient plus petits que dans la première version et les mats plus grands, au contraire de la description qui est faite du projet présenté à l'enquête publique complémentaire.

Si le rotor est toujours de 100m et le mat de 95 m comme dans la première version, il y aurait manifestement un problème car l'expertise actuelle se base sur des rotors plus élevés et plus petits, et donc tous les chiffres de survols des pales de cette expertise seraient probablement faux, et l'estimation de l'impact sur les chiroptères le seraient aussi. Sans parler des photomontages, qui indiquent aussi des rotors de 95m.

Il serait donc très important de savoir très rapidement si les dimensions des rotors et des mâts ont changé ou pas. S'ils n'ont pas changé, l'expertise présentée est probablement fausse.

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique indique pourtant bien un rotor de 100 m de diamètre.

Dans l'attente d'une confirmation des dimensions qui me permettrait d'orienter mon travail,

Bien à vous

1 document associé
contribution_16_Web_1.png

Contribution n°17 (Web)

Proposée par CATHERINE PERICAT
(cathypericat23@gmail.com)
Déposée le mardi 16 mai 2023 à 10h58
Adresse postale : 2 CHEMIN DU LOBINAT 23360 NOUZEROLLES

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Lourdoueix St Michel, petit bourg à la croisée des chemins touristiques :

- proche de Gargilesse classé plus beau village de France,
- à proximité du Lac d'Eguzon , lieu de détente, de baignades, de sports nautiques et de pêche,
- à deux pas de notre belle vallée des peintres et de la forteresse de Crozant,
c'est bien pour cela que la communauté de communes a pris le risque d'investir autour de
1 500 000 Euros dans l'ancien collège afin d'en faire un gîte d'étape palliant ainsi au manque d'accueil reconnu dans ce pays.
Incluant la réfection de la remarquable chapelle devenant ainsi un lieu culturel. Nous disons "Bravo" !

Mais alors, comment peut-on envisager la construction de 5 éoliennes au lieu-dit "Les Bouiges" se trouvant juste en face,
quasiment sous les fenêtres de ce collège ! (pollution visuelle, sonore, lumineuse)

Nous avons une seule richesse à préserver, c'est notre nature et par là-même notre planète ! Il faut arrêter cette folie destructrice,
cette industrialisation de nos terres agricoles sous couvert de "transitions énergétiques" ! Encore une manne financière qui ne
profite en vérité qu'au "Lobbying".

Définitivement "NON" aux éoliennes du parc des Bouiges !

Cordialement.

Contribution n°18 (Web)

Proposée par RICHARD

(richard.ciet@free.fr)

Déposée le mardi 16 mai 2023 à 15h40

Adresse postale : 2 SQUARE MENDELSSOHN 37000 TOURS

En complément à ce qui a déjà été signalé. Je plussois à ce qui semble manquer dans cette enquête, à savoir:

Le projet éolien de Méasnes situé à 1,41 km de celui de Lourdoueix-Saint-Michel, n'a pas été pris en compte, et les effets cumulés
sur le paysage et la biodiversité ne sont donc pas pris en compte. Le bocage de forte densité (113m de linéaire de haies par
hectare) rend difficile la diminution de l'impact sur les Chauves-souris, les rotors survolent de façon très rapprochée plusieurs
haies arborées, ce qui contrevient par exemple à la recommandation EUROBATS qui préconise un éloignement des boisement de
200m après le bout des pales.

Une étude dans le Brandebourg [Bach et al. (2005)] montre que 77% des collisions avec les chauves-souris interviennent sur des
éoliennes situées à 50 m au plus près des boisements, or les pales de E1 et E2 touchent des lisières de boisements

Une chauve-souris rare, la Grande Noctule, a été détectée sur le site.

Le projet fait un effet barrière au Busard-Saint-Martin.

Pour y compléter:

- Le site envisagé de Measnes est dans l'axe migratoire de cigognes noires qui viennent habituellement se ressourcer près de
l'étang du ruisseau du moulin de saulnier (la Rapièrre - Nouzerolles).

- Le site envisagé de Measnes se situe sur des sources du ruisseau de Lavaud ainsi que toutes celles environnantes le hameau de
Lavaud. Une hérésie dans un moment où l'état mets en œuvre des actions de préservation des milieux humides.

<https://www.google.com/maps/@46.4068648,1.7460799,14.96z>

Richard CIET

Contribution n°19 (Web)

Proposée par Touzet Michel

Déposée le mardi 16 mai 2023 à 23h46

Adresse postale : 1 les Buis 36140 Lourdoueix Saint Michel

Qui peut choisir d'implanter des éoliennes dans un site ou rien n'a changer depuis des décennies, site où des bâtiments sont
classés par les Bâtiments de France ,l'église, le château du plaix joliet.

Le bruit que cela va engendrer de jour comme de nuit,contrairement à ceux qui pensent que les éoliennes sont arrêter la nuit pour
la tranquillité.

La pollution visuelle, sonore et lumineuse sans compter la gêne sur le milieu aquatique, la faune, des tonnes et des tonnes de
béton vont être enfoui pour pouvoir maintenir ces machines debout pendant des décennies sans que l'on est la certitude que le
béton sera retirer le jour où il faudra les démanteler.

Seriez-vous d'accord pour avoir devant vos fenêtres de tels engins, moche et bruyante 24h/24 pendant des années.

Sans obtenir de la production d'électricité, le moindre avantage, vous pensez que les factures d'électricité vont diminuer pour les
riveraine? NON

- Qui décide de notre cadre de vie?

- Mr Le Préfet qui lui n'habite pas sur place et ne reste en poste que quelques mois tout au plus 1 ou 2 ans.

- Mr le Préfet, après avoir dit oui à ce projet, s'en va et un autre arrive pour le remplacer et dit annuler le 1er rapport. Le tribunal
rejette les recours engagés par l'association de sauvegarde du site où je le répète rien n'a changé depuis la construction de lignes
haute tension qui traversent notre commune tranquille.

Je rappelle que depuis le 1er dossier déposé et accepté par le Conseil Municipal et la Communauté de Communes, le Conseil
Municipal de Lourdoueix St Michel a changé deux fois. Depuis maintenant quelques mois, l'ancien collège religieux est devenu un
gîte d'étape avec pas moind de 14 chambres et 36 couchages. Actuellement, le gîte est réservé presque tous les week-end et
même des semaines entières.

Dans le 1er rapport, il est stipulé qu'aucun gîte ne se trouve à proximité et ne nuit pas à l'implantation d'éoliennes. Hors à ce jour, le premier rapport peut-être remis en question.

Ce projet lancé par la société VALECO ne rapportera qu'à VALECO mais pas aux riverains ni à la commune.

Contrairement aux simulations photos ou l'on n'aperçoit pas d'éoliennes de la place de l'église, je pense que de la fenêtre de ma chambre et du salon elles seront bien visibles.

Au final je dis NON à ce projet pour protéger notre cadre de vie et celle de mes enfants et petits enfants.
NON NON NON et NON aux éoliennes à Lourdoueix Saint Michel.

Contribution n°20 (Web)

Proposée par Petra Grafetstatter

Déposée le mercredi 17 mai 2023 à 15h32

Je suis très inquiète par l'impact sur l'environnement, sur la vie et la santé des êtres humains et animaux à proximité, notamment les chauve-souris--entre autre une espèce rare, la grande noctule.

Selon une étude allemande, les éoliennes contribuent aussi au changement climatique--sécheresse!!!--et émettent des centaines de particules fines et bisphénols.

Le rapport production d'électricité/ l'impact négative sur l'environnement est donc très insatisfaisant.

Contribution n°21 (Web)

Proposée par anne De Clerck

(annekechtx@gmail.com)

Déposée le mercredi 17 mai 2023 à 17h51

Adresse postale : chaulmes 36500 Buzancais

Si ce projet d'implantation dure depuis si longtemps, c'est bien parce qu'il y a une incompatibilité entre celui-ci et le lieu de l'implantation choisi.

Je suis consterné par l'acharnement de ce promoteur, qui a pour seul but de faire son business, il ne s'occupe guère des habitants, de la nature et essaie de passer par tout les moyens un projet que personne ne veut voir le jour.

J'affirme mon opposition à ce projet et je dénonce tels agissements non démocratiques.

respectueusement,

Anne De Clerck

Contribution n°22 (Web)

Proposée par TOULANT MURIEL

(m.toulant.carrouget@gmail.com)

Déposée le jeudi 18 mai 2023 à 10h23

Adresse postale : 18 Le Grand Plaix 36140 LOURDOUEIX SAINT MICHEL

Bonjour,

Veuillez trouver ma contribution dans le document joint.

Salutations distinguées.

Muriel Toulant

1 document associé

contribution_22_Web_1.pdf

Contribution n°23 (Web)

Proposée par ALBIN Daniel

(danielalbin@orange.fr)

Déposée le jeudi 18 mai 2023 à 18h41

Adresse postale : 7 L'AGEASSE 36340 MAILLET

A l'attention de Monsieur le président de la Commission d'enquête publique commune de LOURDOUEIX- SAINT-MICHEL

Sur la commune de Lourdoueix-Saint-Michel (source INPN) (Inventaire National du Patrimoine Naturel)

Présence d'une ZNIEFF, de 365 espèces recensées dont 20 protégées et 9 menacées.

22 espèces de chiroptères sont mentionnées et des éoliennes sont situées à moins 200 m d'un boisement ou d'une haie (en contradiction avec les préconisations EUROBATS qui mentionnent une distance minimale de 200 mètres). Or tous les éoliennes, même présentant des dispositifs anti-collision et des plans de bridage sont source de mortalités importantes de chiroptères et d'autres espèces protégées .

Dans le dossier (chiroptères) est mentionné les espèces suivantes de chauve-souris.

(France . 2 espèces VULNÉRABLE , la Grande Noctule et la Noctule commune et 7 espèces quasi menacées). Région Centre val de Loire. 1 espèce vulnérable le rhinolophe Eurale et 7 espèces quasi menacées).

Atteintes très grave à la biodiversité voir chiffres mentionnés ci dessus.

Une demande de dérogation pour destruction « d'espèces protégées » DOIT donc être effectuée. Comment cette situation pourrait-elle être acceptable pour une énergie qui se dit « verte » ?

Monsieur le Président de la commission d'enquête, je vous demande donc de donner un avis totalement défavorable à ce dossier.

Sincères salutations .

Daniel ALBIN

36340 Maillet

Contribution n°24 (Web)

Proposée par Rodolphe FRAPPART

(rodolphefrappart@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 18 mai 2023 à 21h44

Adresse postale : 12 route d'Argenton 36140 Montchevrier

Messieurs,

Je viens de me rendre compte en examinant les photomontages que la vue filaire est parfois loin de correspondre à l'état projeté réel des Bouiges, ce qui n'est pas admissible, exemple vue 23, pièce jointe. Quelle vue est exacte ? La vue filaire, ou la vue projetée ? Cela s'ajoute à un manque de confiance global.

1 document associé

contribution_24_Web_1.png

Contribution n°25 (Web)

Proposée par Rodolphe FRAPPART

(rodolphefrappart@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 18 mai 2023 à 22h49

Adresse postale : 12 route d'Argenton 36140 Montchevrier

Dans la Vue 27 actualisée traitant des effets cumulés qui était la vue 29 dans l'EIE de 2014, le projet des Besses est oublié alors qu'il était traité dans la vue 29, le commentaire de 2014 estimant même que les Besses était plus visible que les Bouiges.

La vue 29 est en pièce jointe avec la vue 27 actualisée sans les Besses.

Bien à vous.

5 documents associés

contribution_25_Web_1.png

contribution_25_Web_2.png

contribution_25_Web_3.png

contribution_25_Web_4.png

contribution_25_Web_5.png

Contribution n°26 (Web)

Proposée par Rodolphe FRAPPART

(rodolphefrappart@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 18 mai 2023 à 23h16

Adresse postale : 12 route d'Argenton 36140 Montchevrier

Contrairement à ce qu'affirme le commentaire de la vue 28 actualisée filaire, le projet des Bouiges est visible depuis le site de la Boucle du Pin, on voit le rotor de E5 qui est pourtant le plus éloigné des 5 et on le verrait encore mieux en se déplaçant légèrement, il serait perceptible à l'œil nu. Détail de la vue 28 en pièce jointe.

Bien à vous.

2 documents associés

contribution_26_Web_1.png

Contribution n°27 (Web)

Proposée par Berger Marie pour Oïkos Kai Bios
(oikos.kai.bios@orange.fr)
Déposée le vendredi 19 mai 2023 à 09h04
Adresse postale : 3 rue Branly 74100 Ambilly

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Notre association souhaite s'exprimer concernant la présente enquête
Nous nous opposons formellement à ce projet pour les raisons exposées dans notre courrier en annexe,
en particulier

- le manque de sérieux manifeste dans les dossiers de présentation, nous notons que c'est la résurgence d'un ancien projet
- la hauteur du rotor fatale aux chauves-souris
- ainsi que le déni des divers effets négatifs, notamment sur la santé des animaux et des hommes ainsi que sur l'économie.

Veillez trouver en annexes

- Notre contribution
- ainsi que les documents
- Le Rapport Indre-Nature Mozaïque 2021
 - L'éolien et la loi, Document Oïkos Kai Bios novembre 2022. EOLIEN, QUE DIT LA LOI ? QUELS PROJETS LIBERTICIDES SONT EN PREPARATION?
 - QUELLE PLACE POUR LES ÉOLIENNES DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE FRANÇAIS Février 2022

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices

Association OÏKOS KAÏ BIOS
3, rue Branly
74100 AMBILLY
<http://www.oikoskaibios.com/>
<https://www.facebook.com/OikosKaiBios>
oikos.kai.bios@orange.fr

4 documents associés

contribution_27_Web_1.pdf
contribution_27_Web_2.pdf
contribution_27_Web_3.pdf
contribution_27_Web_4.pdf

Contribution n°28 (Web)

Proposée par Rodolphe FRAPPART
(rodolphefrappart@yahoo.fr)
Déposée le vendredi 19 mai 2023 à 13h24
Adresse postale : 12 route d'Argenton 36140 Montchevrier

Après avoir présenté une expertise actualisée en confondant les dimensions des mâts et des rotors ou des photomontages avec des impacts cumulés retirés malgré une situation inchangée, le pétitionnaire nous demande de croire que des différences de survols des pales par rapport aux canopées de six à huit mètres comme je l'avais bien déterminé ne changeraient absolument rien. Le niveau de confiance est à son maximum, surtout en consultant le tableau de survols des chiroptères de Bois-Chardon à hauteur des pales ou encore en ayant connaissance du suivi de mortalité du parc de Vouillon qui prévoyait un enjeu très fort sur les chiroptères et l'avifaune et un impact faible après mesures, et qui finalement présente toujours un suivi désastreux. Le dossier présenté par le pétitionnaire manque totalement de sérieux. Je ne parle pas du projet de Méasnes que d'autres études auraient pris en compte vu la proximité et les enjeux cumulés potentiels. Je ne parle pas non plus de l'effet produit sur le public qui est désastreux.

Contribution n°29 (Web)

Proposée par BARONI Hélène
(helene23360@gmail.com)
Déposée le samedi 20 mai 2023 à 10h04
Adresse postale : 24 le Mont MEASNES 23360 measnes

Personnellement, je suis contre ce projet d'éoliennes près de chez moi . Je n'envisage pas de vivre à l'ombre de ces monstres industriels .

Nous sommes dans une région où le bocage est encore très présent, il favorise la présence d'une faune variée et riche. Le détruire en y déversant des tonnes de béton serait une catastrophe pour la vie sauvage .

De plus, les oiseaux et les mammifères volants risquent à tout moment de se faire happer par les ailes de ces engins . Nous sommes en plein dans le couloir de migration des grues cendrées , des milliers de ces beaux oiseaux passent au dessus de nos têtes pour notre plus grand plaisir . Ils nous annoncent l'arrivée du printemps, ou la fin de belle saison . Nous avons le devoir de les protéger !

Pourquoi prendre le risque de détruire ce milieu riche encore préservé jusqu'à aujourd'hui ?

Le bénéfice en matière de production d'énergie serait illusoire alors que le Président nous annonce que sous peu la France sera autonome grâce à ses projets de centrales .

Ce projet d'éoliennes n'est pas récent, il a déjà été reporté suite aux protestations des habitants .

Contribution n°30 (Web)

Proposée par Rodolphe FRAPPART
(rodolphfrappart@yahoo.fr)
Déposée le samedi 20 mai 2023 à 22h05
Adresse postale : 12 route d'Argenton 36140 Montchevrier

Le document présentant l'EIE d'origine n'est pas complet, il n'y a que 17 photomontages sur les 29 d'origine. Cela permet d'effacer des impacts cumulés oubliés dans l'expertise actualisée.

Je ne sais quels autres enjeux sont passés à la trappe.

Est-ce si compliqué pour le pétitionnaire de faire un copié-collé de son EIE de 2014 ?

Bien à vous.

Contribution n°31 (Web)

Proposée par Rodolphe FRAPPART
(rodolphfrappart@yahoo.fr)
Déposée le lundi 22 mai 2023 à 03h25
Adresse postale : 12 route d'Argenton 36140 Montchevrier

Messieurs,

En lien téléchargeable ma contribution. Une autre contribution des effets cumulés sur les paysages devrait suivre.

<https://www.dropbox.com/s/d1drqfrxs18kuqj/Lourdoueix%20EPC%20observations.pdf?dl=0>

Bien à vous.

Contribution n°32 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 mai 2023 à 13h48

Je suis particulièrement opposé à cette frénésie de l'éolien, de cette volonté débridée d'imposer à des citoyens , de manière insidieuse et sans vraiment d'information objective, une production fondée essentiellement sur l'aspect financier et qui n'est ni une réponse écologique , ni une réponse à la demande énergétique .

Nos campagnes sont un attrait en terme environnemental , de qualité de vie . En plantant de manière irresponsable , sans réelle analyse , des monstres bruyants , destructeurs de l'avifaune , des insectes et d'une manière générale perturbant la faune sauvage , l'élevage et la tranquillité humaine, nos régions vont devenir de vaste friches survolées par une pseudo industrie, qui repose sur l'exploitation du patrimoine collectif .

J'ai été particulièrement choqué par le rapport du commissaire enquêteur, qui fait preuve d'une partialité honteuse , méprisant les arguments des associations , arguments qu'il considère comme "toujours les mêmes", sans se préoccuper s'ils sont valables

Considérant aussi que l'éolienne est "recyclable" (ce qui est faux, les preuves ne manquent pas) , que la résistance locale est "faible" (comment la mesure t il ?) , alors beaucoup de gens re-découvrent que ce projet renaît alors même que nos représentants locaux s'y étaient opposé .

Quant à l'intérêt économique pour les communes , il n 'est pas explicité , il ne prend pas en compte la dévalorisation du patrimoine , la fuite des personnes impactées , et encore moins les conséquences à venir : troubles de santé (santé humaine , animale et sauvage), dommages lors de l'implantation et l'exploitation , démantèlement .

Tous ces points sont régulièrement répétés , mais il semble que répéter les arguments semble en soi être "non recevable" .

pour terminer , j'ajouterai le climat de défiance que génère ces implantations , et la perte de confiance de la population envers ceux qui se targuent de démocratie , voire de démocratie participative lorsque l'imposition d'un projet se fait depuis le Tribunal de Limoges , et sous le poids d'un lobbying puissant, au mépris de l'avis de nos représentants qui s'y étaient opposés.

Demain on pleurera les chauve souris décédées, la perte générale de la biodiversité : avifaune "commune"dit le commissaire enquêteur , créant ex nihilo une nouvelle catégorie de faune : le dodo aussi était "commun" sur Maurice avant de disparaître !
Mais

Les busards et autres rapaces qui faisaient une timide réapparition viendront terminer empaillés dans un musée , et l'on dira à nos enfants, en montrant notre belle campagne empaillée : "c'était beau , mais ça c'était avant ".

Contribution n°33 (Web)

Proposée par TOULANT MURIEL
(m.toulant.carrouget@gmail.com)
Déposée le lundi 22 mai 2023 à 19h12
Adresse postale : 18 Le Grand plaix 36140 LOURDOUEIX SAINT MICHEL

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint ma deuxième contribution à cette enquête publique, concernant la flore , l'avifaune et les continuités écologiques.
Salutations distinguées.

1 document associé
contribution_33_Web_1.pdf

Contribution n°34 (Web)

Proposée par Rodolphe FRAPPART
(rodolphefrappart@yahoo.fr)
Déposée le mardi 23 mai 2023 à 00h36
Adresse postale : 12 route d'Argenton 36140 Montchevrier

Messieurs,

Voici notre contribution sur les paysages.

Bien à vous.

1 document associé
contribution_34_Web_1.pdf

Contribution n°35 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 mai 2023 à 13h38

Association "Vivre en Boischaud" de protection de l'environnement naturel, culturel et paysager du Bas-Berry et de la Marche.

2 documents associés
contribution_35_Web_1.pdf
contribution_35_Web_2.pdf

Contribution n°36 (Web)

Proposée par AUVRELLE Guy
(guyauvr@yahoo.fr)

Déposée le mardi 23 mai 2023 à 14h01

Adresse postale : Les Pierres Bures 23360 LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE

Il me semble que l'étude d'impact concernant la faune locale mériterait d'être complétée par un cabinet indépendant. En effet, dans notre région de bocage, nous avons encore la chance de pouvoir observer une grande diversité d'oiseaux plus ou moins rares.

Au moins un couple de cigognes noires a choisi de nicher chaque année en Creuse sur les communes de Nouzerolles et Méasnes. (Elles ne connaissent pas les limites des départements !)

En 2022, un groupe de cigognes blanches a été observé faisant une pose dans un champs près du village de l'Ouche commune de Lourdoueix st Michel.

Chaque année des milliers de grues cendrées suivent chez nous, leur couloir de migration.

On peut les observer tourner afin de trouver les vents ascendants et ce, au printemps et en automne.

Cependant l'étude que l'on nous présente dit que c'est grands voiliers migrateurs « n'ont pas été observés en très grand nombre » Page 143 5ème paragraphe.

D'autres oiseaux sont aussi présents, le busard st martin, le milan royal, le vanneau huppé, et bien d'autres.

Mais il ne faut pas oublier les chiroptères, grand murin, noctule commune, pipistrelle sérotine ...

Doit-on juger que toute cette faune a été observée comme les Grands voiliers migrateurs ce qui permet de la cloisonnée dans un enjeu faible à modérée pour la plupart des espèces.

Les études d'impact réalisées sans la contribution des populations proches ne reflètent pas le sérieux qu'il faudrait apporter à ce genre de projet.

Contribution n°37 (Web)

Proposée par ruby laurent
(laurentruby3001@gmail.com)

Déposée le mardi 23 mai 2023 à 17h44

Adresse postale : 11 la crois saint roch 36140 lourdoueix saint michel

la première éolienne (la plus près de la route d aigurande a lourdoueix)est elle bien a plus de 500m des premières maisons? serait il possible d'avoir des photos montages des éoliennes dans le paysage actuel de la commune (prises a différents endroits) afin de ce rendre compte de l'impact visuel de celles ci.

Contribution n°38 (Web)

Proposée par PINET Jacques
(jacques.pinet36@free.fr)

Déposée le mardi 23 mai 2023 à 19h24

Adresse postale : Le Grand Plaix 36140 LOURDOUEIX SAINT MICHEL

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Je viens vers vous pour vous faire part de ma totale opposition au projet éolien des « Bouiges » à Lourdoueix-Saint-Michel.

Le Boischaud méridional possède sans conteste des atouts parmi les plus précieux du département de l'Indre.

Atouts de plus en plus recherchés par les adeptes du tourisme vert qui se développe aujourd'hui – Sites naturels magnifiques, faune et flore remarquables, monuments historiques, etc...

La preuve en est que les gîtes créés récemment dans l'ancien collège de Lourdoueix semblent très appréciés. Qu'en sera-t-il quand les occupants découvriront des énormes machines juste sous leurs fenêtres, à quelques centaines de mètres ? Nul doute que l'information aura tôt fait de circuler, en particulier sur les réseaux sociaux.

Pourquoi y avoir investi autant d'argent pour tout gâcher maintenant ?

A cela risquent de s'ajouter en plus les éoliennes projetées sur la commune toute proche de Measnes, qui seraient toutes aussi visibles du collège, et bien sûr de toute la campagne environnante.

De même, ce tourisme vert permet de faire vivre le marché immobilier – résidences secondaires et gîtes, mais aussi résidences principales qui attirent notamment des personnes à la recherche d'authenticité, de nature préservée et de calme, autant d'atouts que possède notre belle région. Nous pouvons penser qu'à terme, l'apport de ces nouveaux habitants permettra de compenser le vieillissement et la disparition de la population locale et d'éviter ainsi la désertification progressive de nos villages.

Dans la même idée, ne parlons pas de la dépréciation des biens immobiliers qu'entraînerait automatiquement la réalisation de ce projet. Les pertes financières seraient considérables pour les propriétaires sans aucune compensation.

Je n'apporte pas de commentaires supplémentaires notamment sur les atteintes considérables à la biodiversité, ce thème étant largement abordé par d'autres contributeurs.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à mes remarques et espère que vous en tiendrez compte.

Cordialement.

Mr PINET.

Contribution n°39 (Web)

Proposée par Rodolphe FRAPPART
(rodolphefrappart@yahoo.fr)
Déposée le mardi 23 mai 2023 à 20h22
Adresse postale : 12 route d'Argenton 36140 Montchevrier

Messieurs,

Je souhaiterais que le mémoire en réponse à l'enquête publique complémentaire des Bouiges du pétitionnaire soit accessible pour le consulter.

Bien à vous.

Contribution n°40 (Web)

Proposée par Rodolphe FRAPPART
(rodolphefrappart@yahoo.fr)
Déposée le mardi 23 mai 2023 à 20h33
Adresse postale : 12 route d'Argenton 36140 Montchevrier

Le document fourni dans la contribution 35 est aussi disponible en version numérique via ce lien :
https://www.dropbox.com/s/2tsy8dg2buj7vx1/MEMOIRE%201_7_2.pdf?dl=0

Bien à vous.

Contribution n°41 (Web)

Proposée par ALBIN Daniel
(danielalbin@orange.fr)
Déposée le mardi 23 mai 2023 à 21h32
Adresse postale : 7 L'AGEASSE 36340 MAILLET

l'attention de Monsieur le président de la Commission d'enquête publique commune de LOURDOUEIX- SAINT-MICHEL

Sud Indre- Extrême sud de la région Centre – Val de Loire

- 3 entités :

- La Brenne (pays des mille étangs) et sa biodiversité exceptionnelle
- La Vallée de la Creuse (vallée des peintres) immortalisée, entre autres, par Monet.
- La Vallée Noire ou pays de George Sand reconnue d'une valeur culturelle internationale dans le SRE

Le bocage du Sud de l'Indre est traversé par le GR 654, les chemins de Compostelle et la voie principale des Chemins de St Martin labellisés « Itinéraire culturel » du Conseil de l'Europe.

Il compte 2 des plus beaux villages de France : Saint Benoit du Sault et Gargillesse,

le seul site de l'Indre classé à l'UNESCO: la basilique de Neuvy St Sépulchre (au titre des Chemins de Compostelle)

Le site gallo-romain d'Argentomagus....

Des kilomètres de « bouchures ».

C'est un territoire où le réseau hydrographique est très dense .

D'ailleurs nos anciens avaient construits de nombreux moulins à eau mais aucun à vent. Le sud de l'Indre compte 3 barrages hydro électriques.

Une forte volonté de développer le tourisme vert et culturel (voie verte, nombreux gîtes et chambre d'hôtes, hébergements pèlerins, nombreux festivals, randonnées, ...)

Remarqué par les touristes pour son calme, son ciel sans pollution lumineuse, ses nombreux châteaux....

Aussi, peut-on espérer une sanctuarisation de nos territoires ruraux remarquables vis à vis de l'industrialisation par l'éolien ?

Monsieur le Président de la commission d'enquête, je vous demande donc de donner un avis totalement défavorable à ce dossier.

Sincères salutations .

Daniel ALBIN
7 l'ageasse
36340 MAILLET

Contribution n°42 (Web)

Proposée par TOULANT MURIEL
(m.toulant.carrouget@gmail.com)
Déposée le mercredi 24 mai 2023 à 16h08
Adresse postale : 18 Le Grand Plaix 36140 Lourdoueix Saint Michel

Bonjour,
Suite aux erreurs de ce dossier (incroyables!) au sujet des mesures de mats et de pales, je tiens à apporter un complément à mes précédentes remarques.
Sincères salutations.

1 document associé
contribution_42_Web_1.pdf

Contribution n°43 (Web)

Proposée par TOULANT
(m.toulant.carrouget@gmail.com)
Déposée le mercredi 24 mai 2023 à 20h22
Adresse postale : 18 Le grand Plaix 36140 LOURDOUEIX SAINT MICHEL

Bonjour,
Ci-joint ma contribution pour la faune terrestre.
Sincères salutations

1 document associé
contribution_43_Web_1.pdf

Contribution n°44 (Web)

Proposée par Lansade

Déposée le jeudi 25 mai 2023 à 00h13
Adresse postale : 4 Les buis 36140 Lourdoueix st michel

Messieurs les commissaires enquêteurs,

La proximité des éoliennes avec notre habitation nous pénalise considérablement.

* Saturation visuelle totale : le projet initial précise :

« le parc éolien occupe la majeure partie de l'horizon »

Ci-joint page 22 du projet initial avec une croix verte sur la vue depuis notre cuisine

Quant « aux éléments de transitions » des structures végétales ...qui masquent partiellement les « l'alignement harmonieux des éoliennes » nous pensons qu'on se moque de nous !

* Nuisances sonores : (le rapport de juillet 2014 de l'Autorité de l'environnement de la Préfecture indique : « Le bruit émis par les éoliennes constitue l'impact acoustique potentiel le plus conséquent du projet »
Auquel nous ajoutons les infra sons.

* Pollution lumineuse : Flash lumineux nuits et jours

L'effet cumulé altérant la santé de tous les êtres vivants.

Cet horizon occupé, à l'avant de notre domicile, sera aussi «occupé » à l'arrière par le projet de Measnes, Nous en avons eu un aperçu avec le mât de mesure que nous observions de notre fenêtre de chambre !

L'effet cumulé

Pour toutes ces raisons, nous sommes tout à fait opposés au projet d'installation des éoliennes.

Cordialement.

François et Jacqueline Lansade

1 document associé
contribution_44_Web_1.pdf

Contribution n°45 (Web)

Proposée par Lansade

Déposée le jeudi 25 mai 2023 à 00h15
Adresse postale : 4 Les buis 36140 Lourdoueix st michel

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Nous partageons les avis apportés par les différentes contributions, sur la faune, la flore, la dépréciation foncière, et tous les aspects techniques, environnementaux déjà développés
Ces éléments nous semblent bien complets et nous réaffirmons notre opposition à la construction d'éoliennes.

Bien cordialement
François et Jacqueline LANSADE

Contribution n°46 (Web)

Proposée par Lansade

Déposée le jeudi 25 mai 2023 à 00h16
Adresse postale : 4 Les buis 36140 Lourdoueix st michel

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Lors de l'étude initiale, la présence d'un ERP (établissement recevant du public) n'était pas envisagé et n'est toujours pas pris en compte !
Avec l'Eglise Classée, et le Château du Plaix Joliet qui ne sont pas pris en compte ça fait beaucoup d'oublis !
Comment envisager une étude sérieuse avec toutes ces approximations et oublis ?

Nous sommes aussi, pour ces raisons contre le projet d'installation des éoliennes.

Bien cordialement
François et Jacqueline LANSADE

Contribution n°47 (Web)

Proposée par Lansade

Déposée le jeudi 25 mai 2023 à 00h16
Adresse postale : 4 Les buis 36140 Lourdoueix st michel

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Que dire des conclusions (page 35), en final du projet 2023, que :
« Ce territoire ne présente aucun intérêt particulier ? » : Mépris et grande méconnaissance d'un lieu préservé qui protège à la fois la faune, la flore, les paysages et les habitants !
« Que le parc éolien n'est pas visible depuis les sites et monuments » : Eglise de Lourdoueix à 600m ! Gîte de groupe, Château du Plaix Joliet..... Volonté de tromper ?
Déjà éloigné de tout attrait économique, il est inconcevable qu'un tel projet vienne rompre une ressource de notre région et ainsi mettre à mal les efforts déployés pour l'offre touristique, dans ce milieu préservé riche en diversité que nous devons, que vous devez protéger,
Notre opposition au projet des éoliennes s'inscrit dans la protection globale de notre bocage,
Bien cordialement
François et Jacqueline LANSADE

Contribution n°48 (Web)

Proposée par Lansade

Déposée le jeudi 25 mai 2023 à 00h17
Adresse postale : 4 Les buis 36140 Lourdoueix st michel

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Lors de notre rencontre du samedi 13 mai, Messieurs les Commissaires Enquêteurs vous nous avez précisé que vous étiez en charge d'étudier le projet de Lourdoueix -Saint-Michel, mais que celui de Measnes, que nous abordions, ne faisait pas parti de l'enquête.

Le projet de Lourdoueix ne tient pas compte, effectivement, du projet de Measnes pourtant bien voisin. Et l'affirmation du promoteur, selon laquelle il n'y a pas de projet dans un rayon de 10 kms, est fausse.

Et en effet si nous avons 2 régions ,2 départements, 2 communes différentes, la zone d'occupation est globalement à protéger. Ces projets, que nous ne pouvons pas dissocier, renforce notre opposition à l'installation d'éoliennes

Bien cordialement
François et Jacqueline LANSADE

Contribution n°49 (Web)

Proposée par Lansade

Déposée le jeudi 25 mai 2023 à 00h18
Adresse postale : 4 Les buis 36140 Lourdoueix st michel

Messieurs les commissaires enquêteurs,

En 2022 Valeco propose une modification du projet éolien de Lourdoueix afin de passer à 3 éoliennes au lieu de 5 (contribution du 13 mai)

L'argumentation souligne les bienfaits de ce projet mettant en avant les risques moindre qu'avec 5 éoliennes -voir pages 11 et 12. Le projet n'a jamais été étudié et sans explications, maintenant on revient à 5 éoliennes....Incertitude ?Fantaisie des mesures ?...

À quand le prochain projet ?

Tout cela nous conforte dans notre opposition au projet.

Bien cordialement
François et Jacqueline LANSADE

Contribution n°50 (Web)

Proposée par DHERMONS Michel
(michel.dhermons@orange.fr)
Déposée le jeudi 25 mai 2023 à 09h56
Adresse postale : 2 Route des vieux puits 36190 Orsennes

Messieurs les Commissaires enquêteurs, Cette contribution est établie par les 2 personnes suivantes :

- Mme Chantal GUILLOT - DHERMONS (mon épouse)

- Mr Michel DHERMONS (moi-même).

Nos remarques sont consignées dans les 2 documents joints en annexe :

- Promesses énergétiques,

- Nuisances diverses,

Salutations distinguées, M Dhermons
(contribution déposée le 25/05 à 10 h)

2 documents associés

contribution_50_Web_1.pdf

contribution_50_Web_2.pdf

Contribution n°51 (Web)

Proposée par Chartron Pierre

Déposée le jeudi 25 mai 2023 à 10h39

Tout est dit dans la conclusion de la MRAE

"Le projet de « parc éolien des Bouiges » à Lourdoueix-Saint-Michel, a fait l'objet d'une étude d'impact, étudiant les enjeux « classiques » pour ce type de projet. Néanmoins, la localisation du projet et le choix retenu (implantation des éoliennes à proximité de secteurs favorables aux chiroptères en particulier et dans une zone bocagère de qualité paysagère) ne permet pas de considérer que la démarche d'évitement a été conduite totalement.

L'autorité environnementale recommande de revoir la démarche d'évitement par la proposition de localisation et d'implantation du parc éolien permettant le maintien d'une distance d'au moins 200 m entre les bouts de pales et les haies et lisières boisées."

Les secteurs de bocages arborés avec des prairies permanentes sèches ou humides sont les plus riches en termes de biodiversité en France. L'implantation dans de telles zones est catastrophique pour la faune et doit être proscrite, la distance de 200m demandée par la MRAE ne sera pas respecté. La seule démarche d'évitement efficace consiste à ne pas installer d'éoliennes dans des secteurs aussi riches en biodiversité.

Contribution n°52 (Web)

Proposée par ADEV - secrétaire général
(philippe_guetat@live.fr)

Déposée le jeudi 25 mai 2023 à 12h24

Adresse postale : 14 grande rue 23350 genouillac

L'association ADEV, association agréée de défense des eaux et vallées de Creuse s'intéresse particulièrement aux projets industriels pouvant nuire aux paysages et au bien-être de la population Creusoise et voisines proches. C'est à ce titre que nous nous sommes intéressés au dossier de Lourdoueix-Saint-Michel.

Cette batterie de 5 aérogénérateurs se trouve à la limite des deux communes et la départementale D36 se situe sur la ligne de partage des eaux entre le bassin de la petite Creuse en amont de la confluence avec la grande Creuse (dans la vallée des peintres) vers le sud et la Gargillesse vers le nord, des noms que tous les amoureux de l'impressionnisme et de George Sand connaissent bien. La présence d'un bois, le bois de Grammont à cet emplacement est l'indicateur d'une zone humide qui se prolonge en vallées, et qui explique la biodiversité au voisinage du bois et dans le bocage alentours.

La présentation d'un ensemble « discret » de 5 aérogénérateurs est trompeuse car elle masque l'existence d'un projet de 4 aérogénérateurs de 190m à 200m sur la commune de Méasnes. Le village du grand Plaix risque ainsi de se retrouver à moins d'un kilomètre de deux éoliennes au nord et au sud.

On ne peut que souscrire à l'interrogation de la MRAe sur la pertinence de ce site, dont la vocation est à l'évidence de nature touristique et cette vocation en opposition avec une occupation forte du sol par des objets monumentaux et peu compatibles avec la géographie physique et l'esthétique des lieux, un plateau hercynien ancien entaillé de vallées aux pentes abruptes et peu profondes.

Pour poursuivre sur la vocation du site, il est indiqué qu'un recensement exhaustif de 59 monuments historiques et des 14 sites a été réalisé sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée du projet. Ce qui n'est pas rien.

L'arrêté préfectoral du 26-05-16 indique clairement que le projet entre en covisibilité directe et indirecte avec l'église Saint-Michel, protégée au titre des monuments historiques, partiellement classé et inscrite située sur la commune de Lourdoueix Saint Michel à moins d'un kilomètre du projet, et qu'il rentre également en covisibilité indirecte avec quatre sites protégés par la loi du 2 mai 1930 et à d'autres composantes du paysage, à savoir : la vallée des deux Creuse, la boucle du Pin, la boucle de la Creuse et le village d'Eguzon.

Certains points nous laissent dubitatifs dans l'analyse de la MRAe et la réponse de l'exploitant :

La question de l'eau dans les sols ne peut se traiter aussi simplement. Il est probable que le creusement des fondations se ferait pour partie dans l'eau, et que des câbles puissent baigner sur le chemin d'Aigurande. « Le raccordement ne traverse aucun cours d'eau, ..., le raccordement est enterré dans le bas-côté de la route et n'atteint pas les milieux naturels. »

Le deuxième point porte sur la protection des espèces et notamment ici des chauves-souris. A l'évidence, le premier aérogénérateur est trop près du bois et ne respecte pas les critères aujourd'hui habituels de distance. Les 3 suivants sont aux voisinages de haies servant d'habitat.

Il est indiqué que pour les arbres à gîtes potentiels, l'abattage sera réalisé entre mi-août et mi-novembre, après vérification de leur occupation éventuelle et avec un protocole spécifique pour éviter toute destruction d'individus. Il s'agit donc purement et simplement de supprimer l'habitat ! D'ailleurs on remarquera que des haies ont disparu spontanément depuis dix ans, ce qui va à l'encontre des objectifs du ministère de la transition écologique.

En ce qui concerne les nuisances sonores, l'étude met en évidence un risque de dépassement des valeurs réglementaires au droit de plusieurs zones à émergence8 réglementée9 (ZER) en périodes diurne et nocturne, pour différentes vitesses de vent.

Pour répondre à ces deux questions de protection animale et de protection humaine, la solution miracle semble être de mettre un

place un système et un plan de bridage à la fois acoustique pour les hommes et adaptés aux conditions de vie et reproduction des chauves-souris.

La mise à jour indispensable de ce dossier n'a pas été réellement faite :

L'observation de la grande Noctule, chauve-souris rare n'a pas conduit à approfondir les observations.

La justification de l'intérêt de l'éolien dans un pays à vent faible, avec des aérogénérateurs bridés pour la sauvegarde de chauves-souris et le repos des habitants est loin d'être apportée. Il n'est pas tenu compte non plus de l'évolution stratégique du gouvernement français, avec le choix prépondérant d'installations électronucléaires à production contrôlable, sur des sites déjà existants. On peut s'attendre à un taux de charge très faible.

Enfin il n'est pas tenu compte du fait que ce pays est déjà très producteur d'hydroélectricité, non carbonée et a déjà donné plusieurs kilomètres carrés de territoires.

L'étude de danger cite bien les principaux risques accidentels mais minimise significativement leur nombre. Le recensement par nos soins des accidents de ces dernières années est fourni en annexe 1. On remarquera que les incendies sont assez fréquents. Les distances à la route allant vers Méasnes sont très courtes et à portée de chute de pales ou de nacelles en flammes.

Pour cet ensemble de raisons, l'ADEV considère qu'il est souhaitable de refuser à nouveau l'autorisation de construire ce parc.

1 document associé

contribution_52_Web_1.pdf

Contribution n°53 (Web)

Proposée par Protégeons le Bassin de la Petite Creuse

(protegeonsbassinpetitecreuse@laposte.net)

Déposée le jeudi 25 mai 2023 à 15h18

Adresse postale : 7 les Chauffaux 23220 Linard-Malval

Notre nouvel association aujourd'hui forte de 40 personnes s'oppose a ce développement industriel dans notre vallée des deux creuse. Pour la protection de notre environnement et la biodiversité. Ce genre de projet n'as rien à faire dans nos paysages, vallée des peintres.

Contribution n°54 (Web)

Proposée par Dewaele sylvie

(dewaelesylvie62@gmail.com)

Déposée le jeudi 25 mai 2023 à 15h45

Adresse postale : 7 les chauffaux 23220 Linard-Malval

Alors que la LPO alerte la population sur la disparition des oiseaux de nos parcs et jardins, l'installation d'un parc industriel d'aérogénérateurs risque de provoquer la disparition des oiseaux, petits mammifères, amphibiens, par la destruction de leur habitat naturel. Ceci apparaît dans les documents d'étude fournis par les promoteurs. Paysage de bocage saccagé entraînant la disparition définitive de la flore et de la faune. Forêts et taillis détruits définitivement alors que les arbres sont les principaux capteurs de CO2. Terre bétonnée, sur plusieurs mètres de profondeur, empêchant l'écoulement naturel de l'eau (ne sommes nous pas encore assez en manque d'eau ?).

Faisons le choix de la nature plutôt que de l'industriel.

Contribution n°55 (Web)

Proposée par GUETAT philippe - expert radioprotection et sûreté

(philippe_guetat@live.fr)

Déposée le jeudi 25 mai 2023 à 15h48

Adresse postale : 14 grande rue 23350 genouillac

Il est nécessaire de pousser un cri d'alarme pour sauvegarder la beauté des paysages du massif central et orienter les intelligences vers les sujets véritablement cruciaux et faire cesser l'hémorragie financière.

Le texte en pièce jointe reprend avec un peu d'humour, pour vaincre le désespoir, des arguments qui devraient avoir été apportés au niveau national.

pour servir la France dans cette troisième guerre mondiale économique.!

1 document associé

contribution_55_Web_1.pdf

Contribution n°56 (Web)

Proposée par AMPE Association Marchoise Pour la Préservation de l'Environnement
(contact.ampe@yahoo.com)
Déposée le jeudi 25 mai 2023 à 16h04
Adresse postale : 22 le Mont 23360 Méasnes

Notre association, l'AMPE (Association Marchoise pour la Préservation de l'Environnement) récemment créée, a pour but de protéger notre environnement et notre qualité de vie .

Notre patrimoine bocager, sa faune et sa flore, sujets de prédilection de générations de peintres est le but d'un tourisme d'art .
Mais aujourd'hui, ce patrimoine est en grand danger .
Nous avons de nombreux adhérents, nous sommes quatre-vingts, inquiets de voir ériger ces engins industriels et des tonnes de béton déversés sur ces sites préservés jusqu'à ce jour .

Le projet d'installation d'éoliennes sur la commune de Lourdoueix Saint Michel, à la limite de nos communes de Measnes et de Nouzerolles, défigurerait notre paysage et impacterait gravement sa faune variée.

Aussi, nous demandons que ce projet éolien ne soit pas autorisé .

Contribution n°57 (Web)

Proposée par Ampeau Marie-Thérèse
(pmtampeau@gmail.com)
Déposée le jeudi 25 mai 2023 à 16h54
Adresse postale : 8 rue du Pont-Paillard 36340

monsieur le Il est navrant d'avoir à énoncer que les projets éoliens de Lourdoueix Saint Michel et de cette région que nous aimons, ne sont pas valables pour elle.

J'apprécie les réalisations éoliennes privées, ADAPTES au lieu et aux besoins précis du lieu.

Il n'en est hélas rien pour les projets industriels comme celui-ci qui *

-dévastent nos paysages (toute harmonie chère à notre département est mise à mport)

-ne bénéficient aucunement de vents justifiant leur installation

Le scandale a assez duré , ces projets et celui-ci aujourd'hui ne sont pas justifiables dans le cadre d'une politique énergétique convenable à ses moyens et à sess besoins

Consacrons de l'argent pour de la recherche dans l'éolien.

Merci, monsieur le Président, Messieurs , d'enregistrer ma contribution
Marie-Thérèse Apeau
